

Chargées et chargés de cours vous voulez...

- ❑ commencer ou compléter un doctorat ou une maîtrise?
- ❑ rédiger un article scientifique, un livre ou un chapitre de livre?
- ❑ faire de la recherche-crédation?
- ❑ participer à un stage de perfectionnement ici ou à l'étranger?
- ❑ développer du matériel pédagogique innovant?

Dates limites pour le dépôt d'un projet :
1^{er} juin, 15 novembre et 15 mars

Pour accéder au formulaire
www.scccul.ulaval.ca/perfectionnement/

Le fonds de perfectionnement de longue durée

vous offre la possibilité de réaliser votre projet en vous accordant **TEMPS, ARGENT et POINTAGE**

Le montant maximal par session équivaut à celui d'une charge de cours de 45 heures !

Pour plus d'informations, voir le **chapitre 19 et l'Annexe J** de la convention.

www.scccul.ulaval.ca/convention_collective

Vous avez des questions?
Contactez le comité des relations du travail (CRT)

418 656-2202
crt@scccul.ulaval.ca

Lundi au vendredi, 9 h-12 h et 13 h-16 h 30

